



N°164 - Novembre - Décembre 2015

- Indecosa- CGT au Congrès HLM
- Mutuelle pour tous : Un système égalitaire ?
- Débat/17 novembre 2015
- Produire autrement pour nourrir l'humanité : le défi du 21e siècle
- Moyens de paiement : les anciens et les nouveaux

Pour les fêtes de fin d'années, les produits régionaux achetés à côté de chez soi, c'est une idée. Avec en prime la qualité, la convivialité et la consommation citoyenne. Retour aux sources et visite chez les producteurs.

CIRCUITS COURTS : **LA SOLIDARITÉ À SA PORTE**



ABONNEZ-VOUS

Abonnement individuel

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :

Entreprise ou organisme :

Abonnement collectif

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :

Entreprise ou organisme :

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires



Au numéro
 4 €

Abonnement annuel

- Individuel : 20 €
- Collectif 5 à 9 : 16 €
- Collectif 10 et plus : 12€
- Soutien : 40 €
- Membre bienfaiteur : 100 €

A retourner
à IN magazine
Case 1-1
263, rue de Paris
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 84 05
Fax : 01 48 18 84 82
inmag.indecosa@cgt.fr

Je règle par chèque à l'ordre de In magazine

■ Pages 4 à 7 : Vie nationale

Indecosa- CGT au Congrès HLM

Mutuelle pour tous : Un système égalitaire ?

Débat/17 novembre 2015

Produire autrement pour nourrir l'humanité : le défi du 21^e siècle

Moyens de paiement: les anciens et les nouveaux

■ Pages 8 à 13 : dossier



Circuits courts : la solidarité à sa porte

■ Pages 14 : Fiche pratique

Les produits "rappelés"

■ Page 15 : Vie pratique

AGENDA

NOVEMBRE

2 au 5 : Stage décentralisé à Toulon

« agir avec les consommateurs »

16 : Distribution de tracts « nos trains on y tient » lors du premier départ de Caen d'un « Bus Macron » à destination de Paris.

17 : Journée d'étude sur les questions alimentaires dans le patio de la CGT à Montreuil.

18 : AG ordinaire INDECOSA-CGT nationale avec l'adoption des comptes 2014 et des nouveaux statuts.

19 : Réunion au Palais Bourbon pour dénoncer la politique économique et sociale mis en place par le groupe « Mac Donald ».

20 : Participation d'INDECOSA-CGT au comité régional PACA.

30/11 au 4/12 : Stage Courcelles sur Yvette « les assurances »

30/11 au 11/12 : Conférence sur le climat (COP 21). Le Bourget.

DÉCEMBRE

3 : Commission communication au siège d'INDECOSA-CGT

3 et 4 : Assises de « la Sécurité Sociale » au siège de la CGT

3 : AG de l'association INDECOSA-CGT du Gard

ÉDITO

Au bonheur du patronat... Les salariés consommateurs trinquent !

Crédit d'impôts, réductions et/ou exonérations de charges sociales pour les entreprises : résultat, c'est plus de 10 millions de femmes et d'hommes que l'on empêche de vivre dignement des fruits de leur travail. L'Unicef s'alarme de la pauvreté qui touche de plus en plus d'enfants dans notre beau pays.

Trois millions d'enfants, soit un sur cinq, vivent sous le seuil de pauvreté, 31 000 sont sans domicile, entre 8 000 et 10 000 habitent des bidonvilles et 140 000 décrochent de l'école de la République chaque année.

Le pouvoir d'achat des salariés et retraités est en berne. Ainsi, les divers cadeaux faits au patronat par François Hollande et Manuel Valls dans la continuité de Nicolas Sarkozy, auront coûté par ménage 1 630 euros, soit 230 euros par an entre 2008 et 2015, selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (l'OFCE).

Ainsi, chaque jour, des femmes et des hommes travaillent pour un salaire permettant à peine d'assurer leur vie quotidienne. En effet, 93% des actifs salariés vivent avec un salaire brut médian de 1.645 euros par mois. Cependant, ils paient les augmentations de la TVA et des impôts sur les revenus pour financer les cadeaux faits aux riches pour qu'ils le deviennent plus encore. Entre juillet 2012 et juillet 2013, les 500 Français les plus riches ont cumulé 330 milliards d'euros de gains, soit quasi autant que les recettes nettes de l'État en 2011 (271 milliards d'euros) représentant 16% du PIB. Ils ont gagné 40% de plus cette année-là et encore 15% de plus entre 2013 et 2014. Aussi, 1% des Français les plus riches possèdent 25% du patrimoine du pays, 10% près de 60% et 15% près de 80%.

Donner tous les ans de somptueux cadeaux de plusieurs millions, voire de milliards d'euros au patronat pour qu'il crée des emplois, cela n'a aucun sens. Cela se vérifie depuis plus de trente ans à travers le mécanisme d'optimisation fiscale. Ainsi Pierre Gattaz, Président du MEDEF, réduit de 25% à 3% ses impôts payés en France. Pour un bénéfice de près de 25 millions d'euros en 2013, la « charge fiscale » en France culmine à 202.000 euros. Et cela, au moment où Radial touche 876.000 euros de Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sans contrôle ni contrepartie. Dans le même temps, ses dividendes ont presque doublé entre 2010 et 2014 pour atteindre 2,8 millions d'euros. Pierre Gattaz perçoit un salaire de 458.570 euros. Tandis que le patronat tient le discours de l'austérité et évoque la suppression du Smic.

La transition énergétique et environnementale est incontournable, elle exige que les salariés consommateurs aient les moyens financiers pour répondre à cette nécessité créatrice d'emplois. L'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux relancerait la consommation de notre économie durablement. Ce serait la façon la plus efficace pour relancer l'emploi et résorber les « déficits » des caisses de retraites de la sécurité sociale... Évidemment, quand l'emploi, les salaires, les pensions et les minimas sociaux augmentent, ça baisse les dividendes. C'est justement ce qu'il faut pour sortir de la « crise ».

Patrice Bouillon
Secrétaire National

“ Vous trouverez aussi nos articles dans le journal « Ensemble » des syndiqués de la CGT et dans le magazine « Vie nouvelle » de l'Union confédérale des retraités CGT “

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX –
Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82
email : indecosa@cgt.fr Site : www.indecosa.cgt.fr

Directeur de la publication : Claude Bruley • Rédaction dossier : Michèle Berzosa
• Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Bimestriel imprimé par Imprimerie Grenier. 115/117 avenue Raspail 94250 Gentilly.
Prix de vente : 4 euros au numéro.

6 numéros par abonnement annuel : 20 euros. N° de commission paritaire : 0415 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



Indecosa- CGT au Congrès HLM



Le congrès de l'union sociale pour l'habitat qui s'est déroulé à Montpellier du 22 au 24 septembre 2015 est un moment très attendu par un grand nombre d'acteurs du mouvement Hlm.

*Par
Christian
Méchain,
Responsable
logement
Indecosa-
CGT Isère*

Selon l'USH, ce mouvement rassemble plus de onze millions d'habitants, avec près de cent mille professionnels et bénévoles. Une majorité de locataires du logement social méconnaît, sans doute, les enjeux de ce congrès, qui, pourtant, expose des constats, des analyses, porte des attentes et des propositions, interpelle les pouvoirs publics.

Il les interpelle notamment sur le prélèvement effectué au profit du budget de l'Etat à travers le fonds de péréquation de la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), financé par les organismes HLM. L'annonce par le gouvernement de la création du Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) suscite la méfiance au sein du mouvement HLM et fait craindre le désengagement définitif de l'Etat du financement des aides à la pierre. Le mouvement HLM souscrit aux conclusions du groupe de travail parlementaire qui constate

que toute diminution générale des APL constituerait une décision socialement injustifiable.

Le thème central de ce congrès, les HLM acteurs des Transitions, fait référence à la révolution numérique, au dérèglement climatique, à l'augmentation de l'espérance de vie, aux évolutions démographiques.

Hors des discours institutionnels de la séance d'ouverture et de la clôture officielle du congrès, des débats se sont déroulés en salle plénière, au pavillon du développement durable sur différentes thématiques, et en particulier sur la transition énergétique et climatique.

Construction et réhabilitation

Les organismes Hlm ont réalisé des opérations de construction neuve et réhabilité leur patrimoine selon des niveaux de performance thermique et énergétique supérieure aux standards en vigueur et ont mobilisé des savoir-faire et des technologies innovantes.

La production de logements performants BBC a conduit à de nouvelles conceptions : le passage d'une obligation de moyens à

une obligation de résultats, à de nouveaux changements en termes d'exploitation maintenance, à une montée en compétence des organismes, qui nécessite l'accompagnement des locataires sur leurs usages.

800 000 logements du parc social devront être réhabilités dans les prochaines années. Leurs locataires devront patienter pour voir leurs consommations énergétiques diminuer, mais pas forcément leurs factures.

Ménages modestes et précarité énergétique

Les exigences de la transition énergétique devraient être l'occasion de faire baisser la quittance globale pour les locataires HLM et ne sauraient en aucun cas se traduire par une augmentation, en particulier dans les situations de précarité énergétique. C'est un des enjeux identifiés par le Conseil social de l'USH que les organismes HLM se doivent de relever.

Mais le coût des réhabilitations étant relativement élevé, il conduit inévitablement à des augmentations de loyers, que les bailleurs ont la possibilité d'appliquer sous la forme d'une 3^e ligne de quittance, d'une durée de 15 ans maximum, conditionnée à un partage de l'économie de charges... Ce qui reste à vérifier. Certains bailleurs augmentent définitivement les loyers dans des proportions importantes à l'issue des travaux.

La situation sociale est particulièrement difficile avec un chômage élevé, la multiplication des emplois précaires, un pouvoir d'achat en baisse, un taux d'effort consacré au logement plus important. De plus, 60 % des locataires HLM et 68 % des emménagés récents étaient en situation de pauvreté (chiffres



2012). Comment s'étonner de la progression des impayés ?

Notre association manque de visibilité

Malgré la présence de nombreux administrateurs et militants Indecosa-CGT venus de différentes régions de France, notre association reste relativement invisible au congrès, l'absence de lieu de rassemblement en étant une raison évidente.

Les cinq associations de locataires

siégeant à la commission nationale de concertation bénéficient quant à elles d'un stand commun relativement bien situé, dans le carré des institutionnels et de salles pour réunir leurs administrateurs. Alors que notre association progresse à chaque élection des représentants de locataires nous devrions nous aussi siéger à la commission nationale de concertation et accéder ainsi aux mêmes moyens.

L'association Indecosa-CGT devra se mobiliser au Congrès de Nantes en 2016 pour gagner de la visibilité. ■

Mutuelle pour tous

Un système égalitaire ?

“À partir du 1er janvier 2016, une couverture complémentaire santé collective (mutuelle d'entreprise) doit être proposée par les employeurs à tous les salariés en complément des garanties de base d'assurance maladie de la Sécurité sociale (loi du 14 juin 2013).

Même si à la CGT nous prônons une prise en charge globale des frais médicaux - en fonction de ses besoins et non de ses moyens - par la Sécurité sociale, regardons de plus près cette mesure qui se veut égalitaire.

Égalitaire, l'est-elle autant qu'il n'y paraît ? Si les grandes entreprises ont les moyens, compte tenu de l'importance du contrat en vue, de négocier avec les organismes d'assurance, de prévoyance et les mutuelles, un “panier de garanties” intéressant à un prix raisonnable, les TPE et PME ne pourront certainement pas offrir le même service au même prix à leurs salariés. Ceux-ci risquent alors de devoir se contenter d'un remboursement bas de gamme ou de se payer une sur-complémentaire. S'ils en ont les moyens...

Autre problème: la porosité entre les organismes privés complémentaires et la finance. Qui peut garantir que les données personnelles des salariés concernant leur santé ainsi collectées ne seront pas utilisées par les groupes financiers qui constituent les assureurs dans d'autres circonstances de la vie du salarié ?

L'obtention d'un crédit par exemple ? Cette porosité est un danger.

Enfin, confier la santé des salariés au marché présente, notamment, le risque de voir les organismes complémentaires d'assurance maladie réclamer, en tant qu'acteurs incontournables, de participer à la gestion du système de santé.

Pour Indecosa-CGT, le modèle social français, un fois de plus, se vide de son sens pour ne devenir qu'une vitrine.”

Arnaud Faucon - Indecosa-CGT

INDECOSA-CGT :

- Rappelle que la garantie d'un logement pour tous est un élément majeur du vivre ensemble, de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société.
- Demande l'arrêt immédiat des expulsions sans relogement et l'interdiction des coupures d'eau, d'électricité, de gaz dans le parc privé comme dans le parc public.
- Souhaite que la quittance (loyer et charges) des locataires n'excède pas 20 % de leurs revenus (réels et non médians).

Débat/17 novembre 2015

Produire autrement pour nourrir l'humanité : le défi du 21^e siècle

Indecosa-CGT organise à Montreuil, le mardi 7 novembre 2015 toute la journée, un grand débat autour de la question.

Tout ce que nous mangeons étant issu de la terre, l'agriculture a toujours été un enjeu majeur pour l'Humanité. Alors qu'aujourd'hui déjà, plus d'un milliard de personnes souffrent de la faim dans le monde, comment réussir à nourrir 9 milliards d'êtres humains en 2050 alors qu'il n'y a que 12 % de terres cultivables dans le monde ?

Comment produire suffisamment de nourriture sans porter atteinte à notre environnement et à notre santé ? Il faut savoir que les rendements mondiaux n'augmentent plus malgré le gaspillage de l'eau et l'utilisation massive d'engrais et de pesticides. Enfin, comment empêcher le libéralisme de dicter sa loi, aussi bien dans la production que dans la transformation des denrées agricoles ?

Afin de répondre à toutes ces questions, INDECOSA-CGT organise une journée-débats dans les locaux de la CGT 263, rue de Paris à Montreuil, PATIO.

Journée animée par la NVO. Nous examinerons ensemble dans un premier temps, nos modes actuels de production à travers la question des phytosanitaires, nous identifierons les problèmes rencontrés et proposerons des solutions alternatives.

Dans un second temps, nous proposerons des modes de production, de transformation et de consommation durables.



DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

8h30 : Accueil

9h – 9h15 : Rapport introductif

Arnaud Faucon, Secrétaire National INDECOSA-CGT

9h15 – 12h00 : Etat des lieux sur l'impact des phytosanitaires - Moyens d'y remédier

• **Les conséquences pour les travailleurs**

Joseph d'Angelo, Secrétaire Fédéral FNAF CGT en charge des questions santé au travail.

• **Les conséquences sur les agriculteurs et la biodiversité.**

Gérard Boinon, ancien Secrétaire Général de Confédération Paysanne de Rhône-Alpes.

• **Le consommateur est-il bien informé sur les produits phytosanitaires ?**

Bernard Verne, représentant d'INDECOSA-CGT au Conseil National de L'Alimentation (CNA).

• **Un autre modèle agricole : Exemple de La biodynamie dans le vin.**

• **Le renforcement des conventions internationales pour défendre la santé des travailleurs (ex : La convention 184 sur la banane).**

Alistair Smith (Banana Link).

12h00 – 13h00 : Rencontre avec

• **André Chassaigne, président des députés du Front de Gauche et du Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine à l'Assemblée Nationale.**

• **Bernard Thibault, ancien secrétaire général de la CGT et membre du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail (BIT, secrétariat général de l'Organisation Internationale du Travail).**

13h00 – 14h00 : Repas

14h15 – 17h00 : Produire et consommer autrement : une utopie ?

Présentation par Etude PROGEXA

• **Le rôle central des salariés dans l'entreprise.**

Jocelyne Hacquemand, secrétaire fédérale Fnaf-CGT.

• **Les Salariés en lutte pour conserver leur outil de travail : l'exemple des madeleines « Jeannette ».**

Franck Merouze, Secrétaire Général de l'Union Locale de Caen (14).

• **La coopérative ouvrière, une réponse forte face à la mondialisation.**

Un représentant de COP TI (ex Fralib) - Olivier Leberquier (sous réserve).

• **LES AMAP et les circuits courts.**

Daniel et Denise Vuillon.

• **Pour un modèle agricole durable en Europe.**

Xavier Compain, ancien Président du Modéf, responsable du pôle agriculture du PCF.

Moyens de paiement: les anciens et les nouveaux

Large participation et fort intérêt pour la journée d'étude sur les moyens de paiement organisée à Montreuil le 30 septembre dernier par Indecosa-CGT. Deux thématiques donnèrent l'occasion aux participants de poser de nombreuses questions et de faire entendre leurs préoccupations de militants.

Une cinquantaine de militants Indecosa-CGT mais aussi la secrétaire générale Valérie Lefebvre-Hausmann et le délégué national Alain Babin de la fédération CGT Banque et Assurance, étaient réunis à Montreuil. En présence de Martine Sellier, présidente d'Indecosa-CGT, les échanges se sont déroulés toute la journée.

Le matin, les propos se sont concentrés sur les moyens de paiements scripturaux. Emmanuel Constant, inspecteur général des

Finances, président du Comité consultatif des services financiers (CCSF) dressait un panorama des moyens de paiement fortement marqué par l'essor des nouvelles technologies et le développement du commerce en ligne. Dans la salle, les réactions soulevèrent notamment la question de l'accès à ces nouveaux moyens de paiement. «*Quid à l'avenir du chèque, voire des espèces? Ne sommes-nous pas en train de créer une nouvelle discrimination?*» s'interrogeaient certains. D'autres se préoccupaient de sécurité. Emmanuel Constant soulignait que le renforcement de la sécurité des moyens de paiement était l'un des trois objectifs de la stratégie nationale mise en place à l'automne par le gouvernement.

De la carte à la Pêche

Martine Briat présenta le groupe d'intérêt économique (GIE)

INDECOSA-CGT REMERCIE LES PARTICIPANTS AUX TABLES RONDES :

- **Martine Briat**, directrice juridique du groupement GIE CB,
- **Emmanuel Constant**, inspecteur général des Finances, président du Comité consultatif des services financiers (CCSF)
- **Denis Durand**, membre du CESE pour la CGT et ancien secrétaire général du syndicat CGT de la Banque de France
- **Jean-Pierre Lancry**, en charge du projet de monnaie locale de Rouen
- **Nabil Rhabi**, adjoint au commerce, à l'artisanat et au tourisme, de la mairie de Montreuil
- **Élodie Payen**, présidente de l'association de la monnaie locale de Montreuil, La Pêche», et sociétaire actif de la NEF
- **Erwan Audouit**, responsable des partenariats au Crédit coopératif.

CB. CB comme Cartes bancaires, et non comme Carte bleue, la carte concurrente ! Le GIE regroupe 126 établissements prestataires de services de paiement et assure la gouvernance, la sécurité et la promotion du système CB, ainsi que le développement de produits et services. La directrice juridique du GIE présenta l'histoire de la Carte bancaire, démarrée en France en 1967 avec la collaboration de six banques.

L'après-midi fut réservée à la présentation des «monnaies locales complémentaires». Les témoignages des participants de Montreuil, pour la Pêche, et de Rouen, pour l'Agnel, permirent de cerner ce nouveau concept : une monnaie échappant à toute spéculation, destinée à dynamiser l'économie locale et les circuits courts, soutenant des valeurs citoyennes et écologiques, gérée en général par une association. Aujourd'hui une trentaine de monnaies locales complémentaires sont en circulation en France et une trentaine d'autres se prépare.

Lire aussi le dossier sur le site internet d'Indecosa-CGT

LES MOYENS DE PAIEMENT UTILISÉS PAR LES FRANÇAIS

Les Français font une utilisation large et croissante des moyens de paiement scripturaux (virements, prélèvements, chèques, cartes bancaire... par opposition à la monnaie fiduciaire constituée de billets et de pièces) : +4,3% en 2014.

La carte est le moyen de paiement scriptural le plus utilisé en nombre d'opérations: 49,5% des paiements scripturaux, 40% de la consommations domestique, +8% en moyenne par an depuis 2000, 10,68 Mds de transactions en 2014,

Le virement arrive en tête des moyens scripturaux en termes de montants: 88% (18% des transactions)

Le prélèvement est stable en nombre (3,5 Mds/an) mais connaît une forte augmentation en montant : + 44% entre 2010 et 2014

Le chèque connaît un déclin régulier (-4,8% en 2014) aussi bien en nombre de transactions qu'en valeur globale : 2,5 Mds de chèques émis/an, soit 12% des paiements scripturaux.



CIRCUITS COURTS: la solidarité à sa porte

Pour les fêtes de fin d'année, les produits régionaux achetés à coté de chez soi, c'est une idée. Avec en prime la qualité, la convivialité et la consommation citoyenne. Retour aux sources et visite chez les producteurs.

Nos grands-parents ne connaissaient que cela, nos parents n'ont juré que par les GMS*, nous avons connu leur retour et avons craint qu'il ne s'agisse que d'une «tendance» éphémère. Il semblerait pourtant que les circuits courts, mode

d'approvisionnement de proximité qui permet à un consommateur de se fournir directement ou presque chez le producteur, soit un phénomène durable. Pour certains, il s'agit même d'une révolution nécessaire. Nécessaire tant pour les producteurs que pour les consommateurs. Les premiers, de plus en plus nombreux à pratiquer ce mode de diffusion, y voient le moyen d'échapper aux pressions imposées par la grande distribution et l'industrie agroalimentaire. Ils y trouvent l'occasion de déconnecter leur travail des prix fixés par un marché tyrannique. La vente en circuit court, en réduisant



les intermédiaires, doit normalement permettre à l'agriculteur de vendre à un prix juste qui rémunère son travail et lui permet de vivre décemment de celui-ci. Autre atout plébiscité par les producteurs : le plaisir de renouer avec la clientèle, de faire connaître les particularités de leur travail, de valoriser leurs produits. Après l'anonymat des filières longues, les artisans et agriculteurs apprécient le rapport direct aux consommateurs. Beaucoup poussent d'ailleurs ce plaisir en organisant aussi des repas à la ferme, des visites de leur exploitation, des hébergements en gîtes ou en chambres d'hôtes. Le circuit court leur offre la possibilité d'une reconnaissance sociale.

DÉFINITIONS OFFICIELLES

Les circuits courts ont fait l'objet d'une définition par le ministère de l'agriculture en 2009.

- Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur.
- Les circuits de proximité correspondent à l'idée d'une distance spatiale maximale mesurant le chemin à parcourir entre le lieu de production et celui de vente. Cette distance, qui n'a fait l'objet d'aucune définition officielle, peut varier selon le type de production concernée, d'environ 30 km pour des produits comme les fruits et légumes, à 80 km pour ceux nécessitant une transformation.

(Extrait du rapport d'information parlementaire présenté par Brigitte Allain, juillet 2015)



Retrouver la confiance

Les consommateurs, échaudés par les récents scandales qui ont touché l'industrie agroalimentaire, souhaitent quant à eux retrouver dans la vente en circuit court le lien avec le producteur et la confiance. Ils veulent reconnaître ce qu'ils mangent et savoir comment ces aliments sont produits. Ils voient dans ces fruits, ces légumes, ces fromages et autres denrées, une garantie de qualité. Même si ce ne sont pas des produits labélisés bio, bien que la tendance soit très présente dans les circuits courts, les consommateurs jugent généralement ce qu'ils achètent de meilleure qualité et meilleur

pour la santé. Les consommateurs en circuit court trouvent une autre bonne raison de s'approvisionner de la sorte : l'engagement en faveur de l'environnement et de l'économie locale. Selon différents sondages, pour plus de 60% des Français, une consommation responsable est une consommation de nature à garantir des conditions de travail décentes et la protection de l'environnement. Ces valeurs éthiques comptent beaucoup dans le choix des circuits courts. À juste titre. Limitation du transport, agriculture respectueuse de l'environnement, respect du travail du producteur rencontré et, de ce fait, réduction du gaspillage alimentaire,

création d'emplois et dynamisme économique des territoires, les circuits courts offrent indéniablement une pratique de consommation responsable.

Solidarité et lien social

Ils font parfois même plus que cela en mettant en place des mécanismes de solidarité avec les personnes défavorisées et éloignées de l'emploi, et en proposant de l'insertion professionnelle et un accès à une alimentation saine pour tous**. Rappelons que 12% des adultes, en



France vivent en situation d'insécurité alimentaire pour des raisons financières, et 3,5 millions de Français dépendent de l'aide alimentaire.

Dominique Paturel, chercheuse à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), a travaillé notamment sur le rapprochement des circuits courts et de l'aide alimentaire en Languedoc-Roussillon. Présente lors de la rencontre organisée à l'Institut national de la consommation (INC) sur les circuits courts le 17 septembre dernier, elle soulignait à quel point «reconnecter le produit consommé avec son mode de production pouvait modifier en profondeur nos modes d'alimentation». La chercheuse, soulignant que «ça fait 40 ans qu'on nous apprend à aller au supermarché pour nous alimenter», incitait les participants à considérer les circuits courts comme «une transition» en cours vers des pratiques de consommation totalement renouvelées, vers une sorte de «démocratie alimentaire contribuant à réduire des inégalités majeures».

Alors que les fêtes de fin d'année approchent avec leurs repas pantagruéliques, les circuits courts peuvent participer à remplir le panier des courses. Il n'est pas question de ne consommer du champagne qu'en Champagne et des huîtres que sur le littoral, mais, partout en France il est possible de trouver un chapon, une oie, des fromages ou quelques bons pâtés près de chez soi. Alors bonnes fêtes avec les circuits courts! ■

* Grandes et moyennes surfaces

**Uniterres, les AMAP ou les Jardins de cocagne, par exemple.



Les freins

Même si les circuits courts ont le vent en poupe depuis plusieurs années, il n'en subsiste pas moins quelques freins clairement identifiés par les chercheurs qui ont étudié le sujet et par les acteurs de la filière eux-mêmes.

Le premier problème soulevé par les consommateurs est en général le manque d'informations sur les produits. En fait, les acheteurs ou acheteurs potentiels regrettent un manque d'étiquetage pour lequel ils pourraient obtenir des précisions sur le lieu et le mode de production, les qualités des produits, les délais de consommation, etc. La saisonnalité pose aussi question. Le respect de la saisonnalité des récoltes restreint en effet le choix des denrées disponibles et provoque quelques reproches. Trop de choux et pas assez de fraises en hiver ! Cette contrainte est pourtant inhérente à la philosophie même de la consommation locale.

Le prix des produits plus élevé qu'en GMS est un frein souvent rencontré. Le coût de l'alimentation est souvent une des variables d'ajustement des budgets des ménages. Dans ce contexte, consommer sainement, voire bio, s'avère être un surcoût, à moins d'adapter son alimentation. Manger moins de viande mais de meilleure qualité, manger plus de légumes secs et prendre le temps de cuisiner...

Autre réticence possible, ce temps de

LES DIFFÉRENTS POINTS DE VENTE EN CIRCUITS COURTS

- Les fermes, les fermes-auberges, les viticulteurs,
- les marchés de plein air, les salons et foires,
- les marchés de producteurs,
- les magasins de producteurs (groupement de plusieurs fournisseurs),
- les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) et autres associations fournissant des paniers pré-vendus à retirer chez un commerçant ou dans une association,
- les cueillettes publiques,
- Internet avec les livraisons et les drives,
- et maintenant la grande distribution qui profite de la tendance pour intégrer des produits locaux et faire ainsi sa promotion.

cuisine. Pour les habitués du plat cuisiné en barquette, les matières premières telles que fruits, légumes, et viande achetées en circuit court nécessitent de retrouver le chemin des fourneaux et le goût du mitonnage.

Dernier frein évoqué dans les études, le manque de praticité relativement aux points de vente, moins présents que les GMS évidemment, nécessitant un déplacement en voiture, ou une livraison périodique fixe.

La plupart de ces reproches formulés relèvent surtout d'un manque d'habitude et d'organisation adaptée. Le retour à un mode de consommation vertueux n'est pas forcément évident, d'autant plus lorsque la grande distribution nous a inculqué durant des décennies des usages d'une facilité déconcertante. ■

NÉCESSAIRE MOBILISATION DES POUVOIRS PUBLICS

La souveraineté alimentaire a été inscrite dans le droit français par la loi du 13 octobre 2014, loi dite d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Cette loi dispose notamment que l'ancrage territorial de la production est l'un des objectifs de la politique agricole et alimentaire. Les circuits courts participent pleinement à cet relocalisation de l'alimentation et, à ce titre, méritent la mobilisation de tous les acteurs locaux.



Se fier aux labels et se rapprocher des producteurs

Des commerçants peu scrupuleux ont abusé des appellations réservées aux produits locaux. La vigilance est donc de mise mais la pratique du circuit court ne doit pas pour autant être remise en cause.

« Le rôle d'une association comme la notre consiste à la fois à diffuser une information juste et transparente auprès des "consomm'acteurs" et à dénoncer les tricheurs en matière de pratiques commerciales » expliquait Arnaud faucon, secrétaire national d'Indecosa-CGT lors de la rencontre « Circuits courts : opportunités commerciales et dialogue

avec la société », à l'INC le 17 septembre 2015. Et il semblerait que les produits habituellement vendus en circuits courts n'échappent pas à la fraude. Les appellations du type « produit de terroir » s'avèrent tellement vendeuses que des commerçants peu scrupuleux n'hésitent pas à les apposer sur des produits industriels fabriqués à des centaines de kilomètres de leur point de vente. À l'automne 2014, la DGCCRF a publié les résultats d'une enquête réalisée au sein de la filière fruits et légumes. 10% des produits contrôlés se sont révélés en infraction relativement à la réglementation sur l'étiquetage. Parmi ces fraudes, la plus fréquente consistait à mettre en vente des fruits et des légumes en les présentant comme issus des cultures locales alors qu'ils provenaient d'autres régions de France, voire d'autre pays européens. Les indications

géographiques comme AOP ou IGP* font aussi l'objet d'usurpations. C'est ainsi que de la charcuterie vendue comme issue de l'artisanat corse est en réalité fabriquée industriellement en Bretagne, que de l'huile d'olive de Provence arrive d'un pays de l'Union européenne, idem pour le miel, les fromages de montagnes et beaucoup d'autres spécialités régionales. Ces fraudes sont commises aussi bien par les grandes surfaces, qui n'ont pas manqué de surfer sur la vague des « circuits courts » et de « la production locale », que par des vendeurs de marché de plein air, de foire et de salon.

Le travail bien fait a un prix

Ces fraudes sont d'autant plus graves qu'elles mettent en péril un mode de



consommation vertueuse en abusant des consommateurs, alors que ceux-ci, précisément, cherchent à renouer des liens de confiance avec les producteurs.

Sur les marchés, sur les plages, les bords des routes, et même dans les supermarchés, la vigilance s'impose donc. Concernant les Marchés de producteurs de pays, ils sont encadrés par les Chambres d'agriculture qui peuvent en fournir le calendrier sur demande (35 départements concernés, 400 lieux, 2 200 marchés dans l'année, 2 800 producteurs - voir aussi le site internet <http://www.marches-producteurs.com/>). Ils sont identifiés par une marque et un logo (en illustration). Ils sont règlementés par une charte qui exige que les produits présents sur les étals proviennent directement et exclusivement des producteurs.

Se rapprocher des producteurs locaux

En dehors de ces événements, il est recommandé de se fier aux signes officiels de qualité et d'origine, AOP et IGP, Label rouge et AB. Ils offrent une garantie de qualité et sont contrôlés par l'État. Néanmoins la démarche pour les obtenir étant contraignante, des petits producteurs offrant des produits de qualité comparable n'ont pas les moyens ou l'énergie à consacrer à cette reconnaissance. Le mieux est alors de se rapprocher de ces agriculteurs ou producteurs, d'aller à leur rencontre sur leur lieu de production, de découvrir la manière dont ils travaillent, de voir leurs bêtes, leurs terres, leurs installations. Là encore la marque des Chambres d'agriculture, «Bienvenue à la ferme», est une piste possible vers 6 200 agriculteurs qui vendent et accueillent directement leurs clients.

Autre moyen de se prémunir de la fraude: éviter les denrées dont les prix sont exagérément faibles. Le travail bien fait a un prix, celui des matières premières auquel s'ajoute celui du savoir faire et celui de l'énergie déployée pour fournir une production de qualité. ■



Dans le jardin de

La maraîchère vend ses paniers de légumes dans le village qui l'a vu grandir. Pour elle, le circuit court s'est imposé comme une évidence.

Dans les champs, il y a des légumes de saison, pas bios mais presque, et quand les fruitiers plantés récemment seront en âge de donner, le dessert sera assuré. Ces légumes cueillis tous les jours passent directement du champ aux consommateurs. «Il y a une demande sur place. J'ai mes clients habitués, et je fournis aussi quelques fois deux épiceries et un restaurant» explique Noémie, la maraîchère de Bruges, installée depuis 2013 à 30 km de Pau, aux pieds des Pyrénées. Noémie est originaire de ce village. Après

le lycée, elle tente de le quitter pour étudier l'espagnol à Pau mais revient au bout de deux ans. «Je ne m'y retrouvais pas, je suis trop attachée à ce coin.»

«J'ai toujours vu ma mère cultiver son potager et vendre le surplus de sa production. Petite, je l'aidais, des membres de ma famille sont également agriculteurs et d'autres vendent des légumes sur les marchés... Je suis née avec ce travail et me suis très vite rendue compte que c'était ce que je voulais faire.»

Label bio trop cher

La vente en circuit court lui a semblé une évidence. «Je n'avais pas envie d'être une maraîchère de plus sur les marchés.» Chaque matin, Noémie récolte les légumes et prépare les paniers qu'elle dépose dans une petite pièce de sa maison. Les clients viennent en prendre possession et dépose l'argent dans l'endroit convenu. Ici la confiance règne.





Noémie et sa mère Annie font tout à la main. Les salades un peu abîmées alimentent le poulailler juste à côté. Le retour au village se fait à vélo, sauf si la récolte du jour est trop lourde.

Noémie

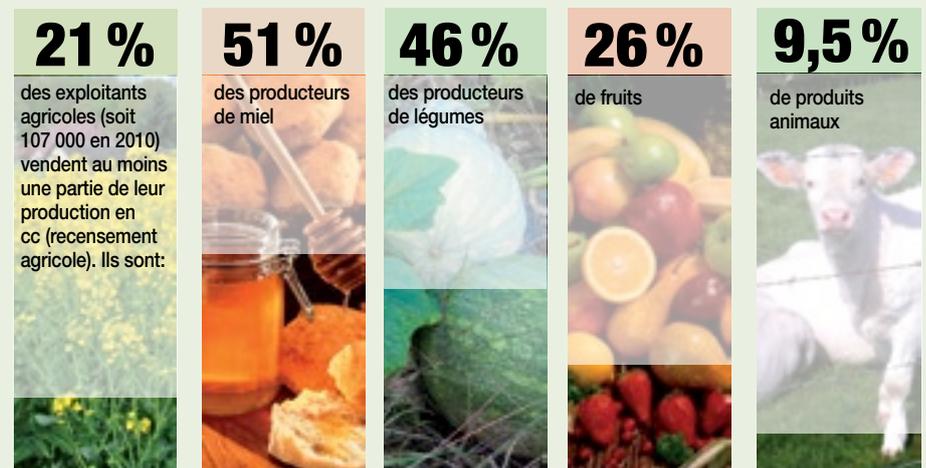
« Ici, je connais tout le monde, néanmoins mon activité m'a permis d'établir de nouveaux rapports avec les habitants, de les connaître différemment. Malheureusement, je n'ai pas le temps de les voir beaucoup parce qu'il me faut repartir travailler dans mon champ. Il y a tant à faire ! »

6 000 m² de maraîchage en pleine terre cultivé presque uniquement à la main, pas de serre, pas de hors-sol, pas d'intrants même biologiques, « *que notre compost et de la poudre d'algues de l'Atlantique.* » Mais pour ce qui est du label "agriculture biologique" : « *la démarche coûte cher et je n'en est pas les moyens.* »

Aujourd'hui Noémie ne peut pas vivre de son travail, même si l'année a été exceptionnellement productive. Ses gains lui permettent uniquement de couvrir ses frais professionnels et de réinvestir dans son activité. « *Idéalement, il me faudrait un salaire pour m'aider, mais ce n'est pas envisageable. Heureusement que ma maman m'aide et que je vis sous son toit.* » ■

Les circuits courts en chiffres

Du côté des exploitants



Sur l'ensemble des produits vendus en circuit court, 10% sont issus de l'agriculture biologique (seulement 2% en circuit long).

Du côté des consommateurs

- En 2010, 6% à 7% des achats alimentaires passaient par les circuits courts (Ademe 2012). 4 Français sur 10 déclarent acheter souvent des produits locaux (Ipsos 2014)
- Selon un récent sondage, pour 91% des Français, consommer responsable

c'est consommer des produits issus de la production locale (Max Havelaar, mars 2015).

- 97% des Français qui consomment local disent le faire pour soutenir la production du territoire.

Relance de deux associations



Les associations départementales sont en plein renouveau et grâce à la mobilisation en territoire, deux associations ont ainsi pu être relancées. C'est le cas de l'INDECOSA-CGT des Deux-Sèvres qui a tenu son Assemblée générale le 19 octobre en présence de

Martine Sellier, notre présidente. Quant à notre association du Gard qui était en sommeil depuis quelques années, elle prépare son AG pour le 3 décembre prochain. C'est la camarade Joëlle Ronné qui va participer à cette initiative.



«Nos trains, on y tient»

Les militants CGT de Basse Normandie ont distribué le 20 octobre, 1200 tracts « nos trains on y tient » lors de la venue à Caen du train pour le climat (COP 21). Des militants actifs, des retraités cheminots et l'INDECOSA-CGT départementale ont participé ensemble à cette initiative. La pétition sur la sauvegarde des TET (Trains Equilibre Territoire) a été signée ce jour-là par 224 personnes. L'accueil des usagers fut très encourageant, notamment les jeunes qui se sentent très concernés par l'avenir du ferroviaire dans la région. Compte tenu de ces échanges positifs, les militants présents ont décidé de faire une nouvelle distribution dans les restaurants universitaires de la capitale bas-normande.

Les produits « rappelés »

Certains produits de consommation peuvent présenter des risques pour la santé ou la sécurité des personnes. Ils sont alors retirés de la vente. On dit alors qu'ils sont « rappelés ».

En 2013, La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a rappelé plusieurs milliers de paires de chaussures suite à des allergies cutanées. Cette procédure administrative avait pour objectif de protéger le consommateur. Elle se déroule généralement après le signalement d'un accident ou dans le cadre d'une alerte communautaire. Les informations transitent par le biais du système d'alerte RAPEX qui est un réseau d'échange d'informations entre les pays de l'Union européenne. Il permet de signaler rapidement un produit dangereux et de prendre les mesures nécessaires dans toute l'Europe.

Chaque année, de nombreux produits sont ainsi retirés de la vente. Les entreprises pratiquent également cette action de



manière spontanée pour récupérer des produits défectueux. Les consommateurs sont informés par les magasins, les médias ou sur des sites du service public : www.gouv.fr ou www.service.public.fr. En cas d'achat, ils sont invités à les ramener à la boutique pour une réparation, un échange ou un remboursement.

*La commissaire à la Justice, responsable des droits des consommateurs, Vera Jourova observe des produits dangereux répertoriés par le système d'alerte RAPEX
Photo : AFP*



MEMENTO

1^{er} juillet 2015

Honoraires de médecins

Généralistes : consultation :	23,00 €
Visite à domicile :	33,00 €
Majoration de consultation le samedi après-midi :	19,06 €
Majoration de dimanche et jour férié :	22,60 €

Majoration de nuit :

De 20h à minuit et de 6h à 8h :	38,50 €
De minuit à 6h :	43,50 €
Majoration d'urgence :	22,60 €
Indemnité de déplacement :	3,50 €

Forfait hospitalier

Etablissement psychiatrique	13,50 €
Forfait pour actes médicaux supérieurs à 91 €	18,00 €

Franchise médicale

(plafonnement à 50 € par an)	
Boîte de médicaments	0,50 €
Acte paramédical	0,50 €
Transport sanitaire	2,00 €

Allocations familiales au 1^{er} juillet 2015

Le montant est selon les ressources perçues en 2013 :

2 enfants	< ou = à 67 140€	129,35 €
	< ou = à 89 490€	64,68 €
	> à 89 490€	32,34 €
3 enfants	< ou = à 72 735€	295,05 €
	< ou = à 95 085€	147,53 €
	> à 95 085€	73,77 €
4 enfants	< ou = à 78 330€	460,77 €
	< ou = à 100 680€	230,39 €
	> à 100 680€	115,20 €

Indice des prix à la consommation :

base 100 en 1998	
Septembre 2014 :	125,92
Septembre 2015 :	125,88
Variation annuelle	0,26 %

Indice à la construction :

base 100 en 1974	
Mars 2014 :	881,00
Mars 2015 :	875,73
Variation annuelle	- 0,60%

Indice de référence des loyers :

base 100 au 4 ^{ème} trimestre 1998	
2 ^e trimestre 2014 :	125,15
2 ^e trimestre 2015 :	125,25
Variation annuelle	0,08 %

SMIC au 1^{er} janvier 2015

Pour une heure	9,61 €
Pour 39 heures par semaine	1665,74 €

Pour 35 heures par semaine 1457,52 €

Revenu de solidarité active au 1^{er} septembre 2015

Pour une personne seule	524,16 €
Pour un couple	786,24 €
(Ces sommes sont majorées si des enfants sont à charge)	

Aide juridictionnelle au 1^{er} janvier 2015

Totale : moins de 941 € mensuels	
Partielle : moins de 1411 € mensuels	
Majorées de 169 € pour chacune des deux premières personnes à charge et de 107 € pour les suivantes	

Crédit

Taux de l'usure maximum au 2 ^e trimestre 2015 :	
Prêts immobiliers : Taux fixe :	4,13 %
	Taux variable : 3,76 %
	Prêts relais : 4,53 %
Prêts à la consommation :	
	Inférieur à 3000€ : 20,04 %
	De 3000 € à 6000 € : 13,83 %
	Supérieur à 6000 € : 8,48 %
Taux de l'intérêt légal :	0,99 %

Aide au logement Aide personnalisée au logement APL (bailleurs sociaux)

Mise à jour au 1^{er} octobre 2014

Plafond loyer personne seule	
Zone I (Paris, Lyon...)	292,62 €
Zone II (Lille...)	255,03 €
Zone III	239,02 €

Plafond loyer colocation (personne seule en colocation)	
Zone I (Paris, Lyon...)	219,47 €
Zone II (Lille...)	191,27 €
Zone III	179,27 €

ASL étudiant	
Boursier, aide maxi	223,63 €
Non boursier, aide maxi	176,84 €

ASL étudiant en colocation	
Boursier, aide maxi	136,33 €
Non boursier, aide maxi	92,08 €

Pour des logements meublés ou non meublés, occupant d'une chambre	
Zone I (Paris, Lyon...)	263,36 €
Zone II (Lille...)	229,53 €
Zone III	215,12 €

AMON AVIS

Tous les chemins mènent... à Indecosa

Je suis syndiquée à la CGT depuis 2012. De ce fait, je suis membre de droit d'INDECOSA CGT.

Il y a environ deux ans, j'ai frappé à la porte d'INDECOSA CGT 44 par besoin. En effet, un dossier « logement » avec mon bailleur ne trouvait pas d'aboutissement. J'ai rencontré le camarade Éric Menet. Nous avons eu plusieurs rendez-vous. Un dossier a été constitué et de nombreux courriers ont été faits et échangés entre INDECOSA CGT 44 et le bailleur.

Et, après la période estivale 2014, Éric m'a demandé si le rôle d'administrateur locataire m'intéressait. J'ai saisi cette occasion.

Après avoir établi ma liste de locataires, j'ai présenté ma candidature avec les conseils d'Éric.

Avec mes camarades de la CGT, j'ai battu le pavé pendant la campagne électorale. Une super équipe m'a aidée, encouragée, soutenue...

En décembre 2014, j'ai été élue administratrice locataire INDECOSA CGT 44. En janvier 2015, j'ai pu suivre un stage d'une semaine intitulé « formation des administrateurs locataires » avec notre président INDECOSA CGT 44 : Lucien Bertin.

Continuant ma bataille envers mon bailleur, Éric a pu présenter un dossier volumineux au cabinet d'avocats d'INDECOSA national qui a validé ce dossier.

Le 23 juin 2015, s'est déroulée l'assemblée générale d'INDECOSA CGT 44 (une première pour moi). Je suis, à présent, trésorière au sein de cette sympathique et courageuse association. Je remplirai ma mission avec fierté. J'ai pu constater l'ampleur du travail. Je tenais à faire connaître mon parcours.

INDECOSA en général, est là pour aider, conseiller, soutenir.

Maintenant, par le bouche-à-oreille, je fais connaître à mon tour INDECOSA et ses nombreuses missions que bien des personnes méconnaissent.

Patricia GUIHENEUF-JOLLY

INDECOSA CGT 44

ADMINISTRATRICE LOCATAIRE LOGIOUEST

BULLETIN D'ADHÉSION À INDECOSA-CGT

Nom :

Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2015 30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros 20 euros

Soutien au magazine 40 euros

Membre bienfaiteur Je verse pour l'année 2015 et je reçois les 6 numéros du IN Magazine

100 euros

Date et signature